

✉ communication@civis.re

📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50

Avis de la CIVIS sur le projet RunEVA : Création d'un pôle de valorisation de déchets non dangereux

Exploitée depuis plus de 30 ans, la décharge de Pierrefonds stocke à elle-seule 2/3 des déchets des ménages réunionnais. Avec la croissance démographique et le développement économique de l'île, l'enfouissement des déchets n'a cessé d'augmenter et de consommer du foncier. Aujourd'hui, alors que le site de Pierrefonds arrive à saturation et que des directives européennes et nationales incitent à trouver des alternatives à l'enfouissement, ILEVA est engagé dans la définition et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de traitement des déchets.



Le syndicat mixte ILEVA traite et valorise l'ensemble des déchets non dangereux de plus de 500 000 réunionnais de trois intercommunalités : CASUD, CIVIS et TCO.

Dans le cadre de l'enquête publique sur le pôle Déchets Sud, le Préfet de La Réunion a sollicité l'avis du conseil communautaire de la CIVIS sur le projet de création d'un pôle de valorisation de déchets non dangereux, notamment au regard des incidences environnementales notables sur le territoire intercommunal.

ILEVA s'engage, à travers la réalisation de RUN'EVA, dans une stratégie de valorisation multi-filière, c'est-à-dire qui mobilise les meilleures techniques disponibles pour 100% de valorisation des déchets : tri des matières recyclables pour la valorisation matière, méthanisation des bio déchets, et enfin valorisation énergétique des combustibles solides de récupération (CSR) issus des déchets non recyclables. Cette stratégie multi-filière ne privilégie ni le tout enfouissement, ni le tout incinération, mais bien une solution maximisant la valorisation sous toutes ses formes.

✉ communication@civis.re

📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50

Le pôle multi-filière : comment ça marche ?

Dans un premier temps, les matières recyclables et réutilisables (carton, fer, verre,..) des déchets ménagers sont triées (les poubelles grises/vertes dont la totalité du contenu est aujourd'hui enfouie).

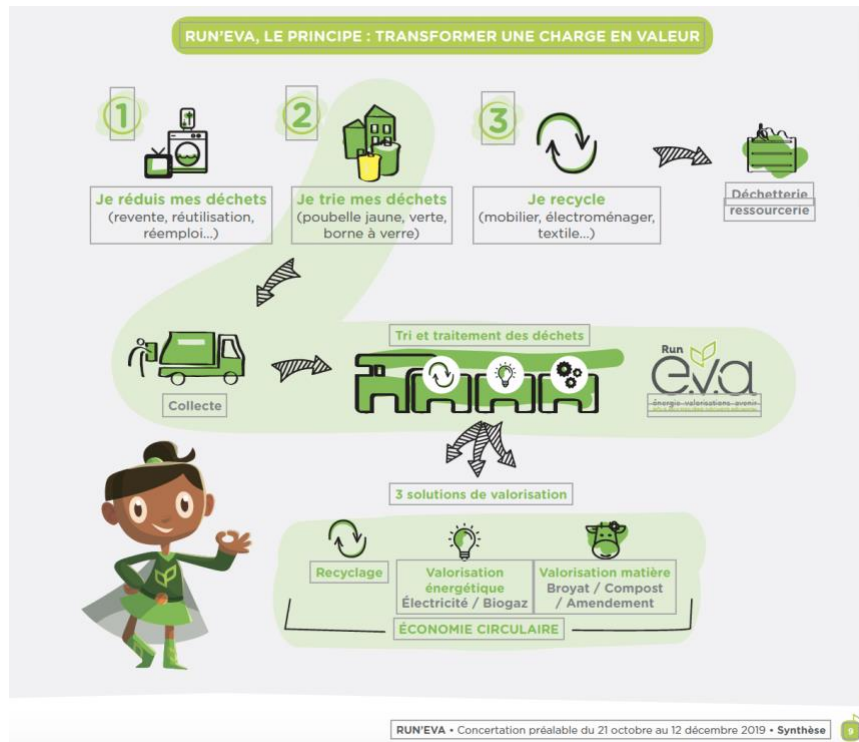
Dans un deuxième temps, le reste des déchets, non recyclable, est transformé en Combustible Solide de Récupération (CSR) et valorisé par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour produire de l'électricité.



La composition du CSR est variable : déchets combustibles non recyclables tels que les films plastiques, papiers et cartons souillés non récupérables, résidus impropres à la réutilisation... Les CSR sont dépourvus de déchets dangereux, quand bien même il s'en trouverait initialement dans les déchets des ménages, le tri mécanique et le contrôle étant très efficaces.

Sur 390 000 tonnes de déchets collectés et reçus dans les différentes installations d'ILEVA (ordures ménagères, emballages, déchets végétaux, encombrants), 130 000 tonnes de CSR peuvent être produites, après l'extraction de matières recyclables...

En appoint, la centrale de production électrique que constitue l'UVE pourra fonctionner avec de la biomasse végétale issue des déchets verts aujourd'hui non valorisés.



Les anciens déchets stockés depuis plus de 40 ans pourront, à l'avenir, également être extraits, triés et être valorisés pour le recyclage et la valorisation énergétique, en participant ainsi à la dépollution des sols où des déchets ont été stockés.

Un investissement soutenu à l'échelle locale, nationale et européenne

Le Pôle RUN'EVA est un équipement industriel de traitement et de valorisation des déchets dont le coût cumulé des études de conceptions et des travaux est de 219 968 720 M€ HT ; son raccordement électrique au réseau public, nécessitant une double ligne haute tension souterraine, s'y rajoute pour un montant de 15 M€ HT.

L'ADEME financera l'UVE du Pôle RUN'EVA à hauteur de 14 M€ (appel à projet CSR de 2016, ILEVA étant lauréat), le FEDER à hauteur de 18,5 M€. Des crédits européens en faveur du développement régional ont été réservés précisément pour la valorisation énergétique des déchets (pour une enveloppe de 37 M€).

L'ADEME finance également l'unité de méthanisation et l'évolution des centres de tri, à hauteur de 6 M€.

✉ communication@civis.re

📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50

Le reste du financement du projet, estimé à 200 M€ sera assuré par des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts, de l'Agence Française de Développement (AFD) et des banques privées. Une partie de ces emprunts sera remboursée avec les recettes obtenues de la vente d'électricité à EDF-SEI : ce prix de vente à EDF-SEI est en cours de fixation par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Ainsi, les recettes issues de la vente pourront couvrir la production électrique de RunEVA, c'est-à-dire son UVE.

Avis de la CIVIS sur le projet RunEVA

La gestion des déchets est l'une des compétences historiques qui a conduit à la création de la CIVIS (ex SIVOMR). Il s'agissait de transférer cette compétence communale à une échelle intercommunale dans un souci de mutualisation et d'optimisation.

Le traitement des déchets ultimes s'est toujours fait, historiquement, à La Réunion, par enfouissement. Ce mode de traitement s'est accompagné de nombreuses nuisances (pollution des nappes phréatiques, odeurs, envols de déchets, présence de nuisibles, etc.) et de contraintes encore plus exacerbées en milieu insulaire (consommation d'espaces naturels ou agricoles, contraintes foncières).

La hiérarchie des modes de traitement des déchets, imposés par le Code de l'environnement, place désormais l'enfouissement comme solution ultime de traitement après la prévention des déchets, la réutilisation ou le réemploi et la valorisation (matière ou énergétique).

Par ailleurs, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Rivière Saint-Etienne, arrive à saturation.

C'est dans cette optique de saturation de l'ISDND et de la nécessité de respecter la hiérarchie des modes de traitement imposé par réglementation, que la CIVIS, accompagné de la CASUD et du TCO, ont créé en 2014, un syndicat mixte, afin de porter un projet ambitieux et structurant pour le traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion.

✉ communication@civis.re

📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50

Le projet de valorisation multi filières et le projet RunEVA ont été co-construits par la CIVIS, la CASUD, le TCO et ILEVA.

La CIVIS a été associée à ce projet, dès le début, et tout au long du processus de concertation et de communication.

La CIVIS a été présente dès les premiers ateliers de la concertation locale en mai 2015 jusqu'aux derniers comités partenariaux de l'outil multi filières, en juillet 2020.

La CIVIS a pu, ainsi, exprimer son avis, sa vision, ses choix, tout au long de la réflexion et du travail qui ont été menés pour aboutir à ce projet RunEVA, présenté en enquête publique actuellement.

La CIVIS considère que le projet RunEVA est un outil co-construit en adéquation avec les besoins de son territoire et qu'il est respectueux de l'esprit de la loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte et du principe de l'Economie Circulaire.

Le projet RunEVA est conçu pour éviter et réduire au mieux son impact sur l'environnement. « L'étude d'impact est claire et bien conduite » comme le souligne la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). « des justifications et des compléments » ont été apportés par ILEVA comme le demandait la MRAe, notamment sur le raccordement de l'installation au poste source de la Vallée en lien avec EDF ou encore sur la réversibilité de l'UVE.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, les membres du conseil communautaire ont émis un avis favorable sur le projet RunEVA de création d'un pôle de valorisation de déchets non dangereux au lieu-dit « Pierrefonds » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.